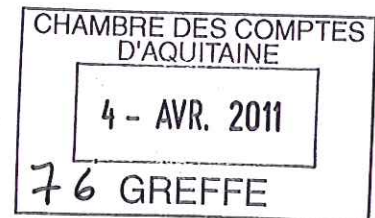


**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Thierry LEMIERE  
☎ : 05.57.93.63.85 - 📠 : 05.57.93.63.35  
Email : thierry.lemiere@mairie-pessac.fr  
Réf : TL/CP 10.94  
C.S.: Adj :

**Chambre Régionale des Comptes  
d'Aquitaine**  
Monsieur Franck-Gilbert BANQUEY  
3 place des Grands-Hommes  
CS 30059  
**33064 BORDEAUX CEDEX**

Pessac, le 31 mars 2011

**Objet : CM / ROD1 / 033041318**



Monsieur le Président,

Par lettre du 8 octobre 2010 vous m'avez fait connaître les observations retenues à titre provisoire par la chambre concernant le jugement des comptes de 2005 à 2008 et l'examen de la gestion 2005 jusqu'à la période récente de notre commune. J'ai répondu à ces observations par courrier en date du 7 décembre 2010.

Par lettre reçue le 8 mars 2011, vous m'avez transmis les observations définitives arrêtées par la chambre au cours de sa séance du 24 février 2011. Je vous prie de prendre connaissance des éléments de réponse de notre commune.

Je constate que nombre de nos précisions ont été prises en compte par la chambre et apparaissent dans la lettre d'observation définitive.

Pour confirmer les engagements de notre commune, je tiens à vous préciser que le compte administratif 2010 présente des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec une progression de 2,02% pour un montant de 51,961 M€ et des recettes de 61,240 M€, soit une évolution de 3,3%.

La capacité d'autofinancement ressort à 6,6 M€ pour 2010, elle progresse de 10% par rapport à l'exercice 2009.

Les mêmes orientations ont prévalu dans l'élaboration du Budget 2011 : une évolution des charges limitée, un volume de recettes en adéquation avec l'évolution des charges et par conséquent un autofinancement stabilisé.

L'épargne de gestion préservée permet à notre commune d'envisager le financement équilibré de son programme pluriannuel d'investissements très ambitieux entre les recettes d'investissement, l'emprunt et l'autofinancement.

L'activité de restauration collective fait l'objet d'un audit avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Le mode de gestion à choisir devra permettre à la ville de maîtriser cette charge qui représente un poids non négligeable dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Pour autant, la participation du budget de la ville à l'équilibre de cette prestation répond à une politique tarifaire et doit permettre d'assurer une prestation de grande qualité aux familles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Conseiller Général,  
Président de la C.U.B.



**Jean-Jacques BENOÎT**

4